

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 60/51/SPCG abrogeant les conditions de cession de l'énergie électrique annexé à l'arrêté n° 653 du 26 juin 1939.

n° 60/51/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 août 1960

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1960

Date du numéro
31 août 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont abrogées à compter. du 31 août 1960 les conditions de cession de l'énergie électrique annexées à l'arrêté n° 653 du 26 juin 1939 susvisé.

Art. 2

— Sont approuvées : — les conditions générales des polices d'abonnement pour la fourniture d'énergie électrique ; — la police-type d'abonnement Basse Tension ; — la police-type d'abonnement Haute Tension, annexées au présent arrêté.

Art. 3

— La mise en application des conditions générales et des polices-type susvisées est fixée au 1er septembre 1960.

Art. 4

— Le présent arrêté sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire en mission :Le Secrétaire Général,chargé de l'expédition des Affaires courantes,Y. de DARUVAR.Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement :Le Ministre chargé de l'expéditiondes Affaires courantes de la Vice-Présidence du Conseil de Gouvernement,ABDI DEMBIL EGUAL.Le Ministre chargé de l'expédition des Affaires courantes du Ministère des Finances, des Affaires économiques et au Plan,Raymond Pécoux.